



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 61050

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les pratiques commerciales de France Télécom en matière tarifaire. L'entreprise fait payer à ses consommateurs captifs de l'abonnement une partie des efforts tarifaires qu'il doit consentir afin de conserver les parts de marché dans un secteur de plus en plus concurrentiel. En effet, le système actuel repose sur un abonnement fixe afin d'accéder à la téléphonie. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il pourrait envisager dans le souci de ne pas pénaliser les consommateurs captifs de l'abonnement.

Texte de la réponse

France Télécom est chargée d'assurer le service universel des communications électroniques, notamment le service téléphonique. Le contrôle des tarifs du service universel des communications électriques est depuis le 1er février 2005 du ressort de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) conformément à l'article L. 35-2 du code des postes et des communications électroniques. Dans ce cadre, l'Autorité de régulation des télécommunications a rendu le 3 février 2005 un avis favorable sur la modification du prix de l'abonnement téléphonique en le fondant essentiellement sur une comparaison européenne. Elle a ainsi constaté que les tarifs d'abonnement proposés par France Télécom pour les trois ans à venir sont globalement proches de la moyenne européenne des tarifs en 2004, tout en notant que du fait de sa taille et de sa densité plus faible, le coût de couverture de la France par une boucle locale fixe pouvait être plus élevé que dans les autres grands pays de l'Union européenne. Il faut par ailleurs noter que les contreparties qui seront accordées aux concurrents de France Télécom, notamment la revente en gros de l'abonnement et le dégroupage conditionnent les hausses d'abonnement de 2006 et de 2007. Comme l'a indiqué le président de l'ART, ces évolutions tarifaires s'inscrivent dans une révolution de l'économie des réseaux qui se traduit par la disparition du modèle économique de la téléphonie fondé sur la durée et la distance des appels ; la valeur des réseaux se concentre désormais dans la boucle locale.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61050

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2879

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6644